

REGLEMENT TOUQUET RAID AMAZONES 2026

Article 1: **Organisation** : Le Touquet Raid Amazones est organisé par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 Le Touquet, affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON

Article 2: **1-Disciplines** : N'hésitez pas à consulter le site : www.touquetraidamazones.com (Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet). **En run&bike**: il est interdit de monter à 2 sur le vélo ou d'utiliser un système de traction. Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée. Les concurrents doivent rester ensemble. Le passage du VTT est libre. Soyez vigilant tout de même car vous restez responsable de votre matériel en cas de vol. **En VTT (ou Gravel)**: Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée. En cas d'utilisation d'un système de traction, celui-ci devra être largable à tout moment et ne jamais être utilisé en descente. Les extrémités et protubérances doivent être protégées et les portes cartes doivent être réalisés sans bord saillant. vous allez emprunter et traverser des routes ouvertes à la circulation et des sentiers de randonnée. Soyez extrêmement vigilants et prudents : restez maître de votre vélo pour votre sécurité et celle des autres. L'assistance électrique est interdite. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement. **A pied**: le tractage est autorisé à pied sauf à l'exception des descentes, des départs groupés. Il doit être largable à tout moment. **A trottinette ou roller** (si épreuve au programme) il est interdit de monter à 2 sur la trottinette ou d'utiliser un système de traction. Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée. Trottinette électrique interdite. Bonus de 15mn si 2 équipiers à roller.

2- Programme : **Samedi 6 Juin**: 10H - 13H: Arrivée, prise des dossards et Lunch Box / 13H00: Briefing et remise des cartes / 14H00 - 17H30: 1ère journée du raid (Possibilité de ne pas faire toutes les épreuves selon votre forme et votre niveau) - 1 ravitaillement central aux changements d'activités est prévu pendant la course et 1 à la fin. / A partir de 18H00: Temps Libre: massage, ateliers, ... / 20H30 - 01H00: Soirée. **Dimanche 7 Juin**: 8H30: Briefing et remise des cartes / **9H00-12H30**: 2ème journée du raid, (Possibilité de ne pas faire toutes les épreuves selon votre forme et votre niveau) - 1 ravitaillement central aux changements d'activités est prévu pendant la course ainsi qu'un à l'arrivée. / A partir de 13H00: Remise des prix: déjeuner, projection, photos, ... (Horaires, activités et distances soumis à modification, n'hésitez pas à consulter le site: www.touquetraidamazones.com)

Article 3 : **Equipe** : Les équipes sont composées de **2 personnes**. L'épreuve est ouverte aux équipes **féminines de 18 ans et+**. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et **respecter le code de la route**, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses coéquipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son coéquipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent être informés sans délai. Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une certaine porte horaire, les concurrents devront emprunter des raccourcis obligatoirement. La course se déroule sur route ouverte.

Article 4 : **Inscription** - assurance : Les droits d'inscriptions s'élèvent à 110€/personne (40€ pour la partie sportive 70€ pour le ravitaillement, le repas du samedi midi, samedi soir et du dimanche midi, l'espace bivouac, la soirée ainsi que des cadeaux de bienvenue). Une taxe de 8€ par personne non licenciée à la FFTriathlon sera à régler en sus. A partir de la 101^{ème} équipe inscrite, une majoration de 10€/personne est mise en place sur les droits d'inscriptions, soit 120€/personne. Chaque inscription se fera en ligne aucune inscription par courrier. **Pour Chaque équipe, il sera demandé un chèque de 60€ ou autre forme de caution (papier d'identité, ...) pour la puce de chronométrage (non encaissé) à l'ordre de l'association Touquet Raid à donner le jour J.** L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. L'organisation se réserve le droit de **limiter le nombre d'équipes inscrites à 150. Date limite des inscriptions : 04 Juin 2026.**

Article 5 : **Assistance** : Sauf en cas de situation de danger imminent, **l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite** et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : **Matériel Obligatoire par concurrent** : 1 VTT (VTT électrique interdit) - un vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course - une gourde d'eau ou de jus de fruits - un ravitaillement pour la journée (barres énergétiques...) - une couverture de survie - sifflet **Matériel obligatoire par équipe**: un téléphone portable dans une housse étanche, 1 compteur VTT. Le port du dossard visible sera obligatoire sur toute la course - le port du casque est obligatoire sur toutes les sections VTT. (la liste peut évoluer). La détention, la distribution ou la consommation de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants ou dopants sont strictement interdits et feront l'objet, le cas échéant, de l'exclusion immédiate et sans appel ni contrepartie ou remboursement du participant qui s'y adonnerait

Article 7 : **Principe** : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. **Les membres de l'équipe doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée. Une porte horaire d'arrivée sera imposée. Les équipes arrivant après cet horaire seront pénalisées pour chaque minute entamée au-delà de la porte horaire.** L'organisation veille à ce qu'il soit équivalent pour toutes les équipes. Si une équipe devait être arrêtée par l'organisation pour des raisons de sécurité, une neutralisation serait mise en place.

Article 8 : **Classement et récompenses** : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premières concurrentes (1^o, 2^o, 3^o) des différentes catégories (jeune, sénior, vétéran) et l'entreprise la plus

représentée. Un cadeau sera offert à chaque concurrente dans la limite de 300 pièces. **Les lots ne seront remis que lors de la remise des prix, aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.**

Article 9 : **En cas d'abandon** de l'équipe ou d'un coéquipier : l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : **Droits à l'image** : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : **Remboursement des frais d'inscription** : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non-aptitude à la participation à la course. Avant le 27 Mai 2026 le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12: **Annulation** - L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles. Modifications de parcours: L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques ;
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain ;
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents) ;
- Progression trop lente de certaines équipes ;
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

Article 13: **Fair play** : Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement

Article 14 : **Environnement** : des autorisations d'accès ont été sollicitées pour pouvoir tracer le Touquet Raid Pas de Calais. Les équipiers devront, dans un souci de respect de l'environnement et dans une démarche de protection des milieux naturels, emprunter uniquement les sentiers balisés et en aucune façon, nuire à l'écosystème fragile. **Aucun détritrus ne devra être jeté sur le circuit sous peine de disqualification.** Sur les domaines traversés (public ou privés), les concurrents doivent respecter les ordres de priorités suivants : Le marcheur à pied est prioritaire par rapport au coureur à pied et au cycliste. Le coureur à pied est prioritaire par rapport au cycliste. Le coureur comme le cycliste sont prioritaires sur les chevaux. Le non-respect du règlement ou de l'éthique sportive entraînera la disqualification immédiate de l'équipe. FIN